

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**16 NOVEMBRE 2016**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Désignation des  
représentants de la Ville  
au sein du Syndicat  
d'Energie des Yvelines  
(SEY)**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 novembre 2016  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 17 novembre 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille seize, le 16 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 novembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame CERIGHELLI, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avait donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur AUDURIER  
Madame TEA à Madame de CIDRAC  
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame LANGE à Monsieur LAMY  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

**Etait absente :**

Madame NASRI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur PETROVIC

**N° DE DOSSIER** : 16 H 05

**OBJET** : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY)

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 1999, le Syndicat Intercommunal d'Électricité des Yvelines Nord-Est (SIDEYNE) a transféré sa mission d'autorité concédante pour la mission de service public de la distribution d'électricité au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY).

Le SEY, syndicat mixte, est donc autorité concédante du service de distribution d'électricité pour l'ensemble des communes adhérentes du SIDEYNE.

Jusqu'à présent, le SIDEYNE a poursuivi son activité et a assuré le relais du SEY pour permettre aux communes de bénéficier des participations financières d'ERDF (nouvellement ENEDIS) pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux électriques basse tension et d'éclairage public.

L'activité du SEY s'est étoffée tandis que celle du SIDEYNE s'est amenuisée au fil des années et le SEY est désormais l'interlocuteur unique d'ERDF, ce qui permet aux communes d'être représentées par un Syndicat d'envergure départementale.

L'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la création de syndicat de communes ou de syndicat mixte unique pour l'exercice des compétences de réseau public de distribution d'électricité couvrant tout le territoire départemental.

Par délibération en date du 10 décembre 2015, le Comité syndical du SIDEYNE a émis un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines qui proposait sa dissolution.

Par délibération en date du 4 avril 2016, il a décidé de transférer l'ensemble de ses activités et de ses compétences au SEY en application des articles L. 5212-33 et L. 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et approuvé la dissolution du SIDEYNE.

En application de l'article L. 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du SIDEYNE deviennent de plein droit membres du SEY.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye étant adhérente du SIDEYNE devient désormais adhérente du SEY pour la compétence électricité et il convient de désigner des délégués pour représenter la Commune au Comité syndical du SEY.

Les statuts du SEY disposent que le nombre de délégués est fonction de la strate démographique de la commune. De 0 à 100 000 habitants, les communes disposent de deux délégués par tranche entière de 25 000 habitants et d'un délégué supplémentaire par tranche inférieure à 25 000 habitants.

Avec 41 145 habitants, la Ville de Saint-Germain-en-Laye dispose de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des représentants de la Ville au sein du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Les candidatures suivantes ont déjà été reçues :

Titulaires :

Madame Roselle CROS – Monsieur Jean-Pierre QUÉMARD – Monsieur Serge MIRABELLI

Suppléants :

Monsieur Maurice SOLIGNAC – Monsieur Vincent MIGEON – Monsieur Nicolas LEGUAY

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY votant contre, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI s'abstenant,

ELIT représentants de la Ville au sein du Comité syndical du Syndicat d'Énergie des Yvelines :

Titulaires : Madame CROS, Monsieur QUÉMARD, Monsieur MIRABELLI

Suppléants : Monsieur SOLIGNAC, Monsieur MIGEON, Monsieur LEGUAY.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye